CONTRAT DE LOCATION
D'UNE PAIRE DE PATINS ENFANT
Section Artistique

☐ Initial ☐ Reconduction

Entre L'association Colmar Aurore Roller Skating, représentée par Marcie Agathe BOURGARDEZ FALLER, responsable de la section artistique,

Et Monsieur ou Madame.....

Demeurant.....

ci-après nommé l'emprunteur

L'association Colmar Aurore Roller Skating accepte de louer une paire de patins artistiques pour les besoins de l'enfant ..... au titre de la saison sportive 202__/202__.

Le prix de cette location s'élève à 20,00 €, auquel s'ajoute une caution de 80,00 €.

Le club fournit les patins avec platine, ainsi qu'un jeu de roues complet en bon état de roulement, vérifié par le responsable de section, lors de la première location.

L'achat de nouvelles roues et/ou de roulements au cours de la saison sportive est laissé à l'initiative des parents.

A l'issue de la saison sportive, ou en cas d'arrêt durant la saison, les patins doivent être remis au responsable de la section concernée. Dès leur réception, la caution sera restituée dans un délai de 10 jours

Il est rappelé qu'**il est interdit de mettre les patins à l'extérieur ainsi que en dehors des entrainements**.

Fait à Colmar, le _ _ / _ _ / 202 _

Pour Colmar Aurore Roller Skating

Marcie Agathe BOURGARDEZ FALLER

L'emprunteur,